



Dès le 15 mars, les groupes suivants pourront prendre rendez-vous pour se faire vacciner.

- ➔ Les Albertains et Albertaines nés entre 1947 et 1956, peu importe leur lieu de résidence
- ➔ Les membres des Premières Nations, les Métis et les Inuits nés en 1971 ou avant
- ➔ Le personnel et les résidents des établissements avec services de soutien agréés, mais non inclus dans la phase 1

Trois méthodes de réservation

- ✓ Pharmacies : Peu importe leur année de naissance, les personnes admissibles peuvent recevoir leur vaccin sur rendez-vous dans une pharmacie participante. Trouvez une pharmacie participante à <https://www.ab.bluecross.ca/.../covid-19-immunization...>
- ✓ AHS (en ligne ou 811) : Les réservations seront ouvertes par année de naissance, une année à la fois. 15 mars : personnes nées en 1947 ou PNMI nés en 1962. Le jour suivant, une année supplémentaire sera ajoutée et ainsi de suite.
- ✓ Dans une réserve ou un établissement métis : L'accès au vaccin sera le même que pour les personnes de 65 ans et plus vaccinées dans le cadre la phase 1.

[Alberta.ca/vaccine](https://alberta.ca/vaccine)

Picture (if needed)

Renseignements sur la COVID-19
Distribution accrue de vaccins

